



**UNION GÉNÉRALE
DES INGÉNIEURS
CADRES
ET TECHNICIENS**

Case 408
263 rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

TÉLÉPHONE
01 48 18 81 25

TÉLÉCOPIE
01 48 51 64 57

E-MAIL
ugict@cgt.fr
INTERNET
www.ugict.cgt.fr

SERVICE MINIMUM GARANTI L'encadrement pris en otage ?

Le projet de loi sur « le dialogue social et la continuité du service public dans les transports » a été largement commenté et dénoncé par l'ensemble des organisations syndicales.

Sous couvert d'une présentation populaire, celle de vouloir améliorer le dialogue social et désamorcer les situations conflictuelles, se cache un texte qui n'a pas d'autre but que celui de réduire le droit constitutionnel des salariés à faire grève.

Le patronat a si bien compris ce projet, qu'à peine divulgué la CGPME demande son élargissement à d'autres secteurs d'activité.

Et Nicolas Sarkozy est aussi démasqué sur ses intentions réelles. Lors de l'inauguration du tramway de Marseille le 2 juillet dernier, il a réaffirmé son souhait de voir la loi votée avant la fin de l'été en insistant fort sur la partie qui lui tient le plus à cœur, à savoir :

☞ l'obligation faite aux salariés dont la présence détermine directement l'offre de service de déclarer leurs intentions de faire ou de ne pas faire grève 48 h avant le début du conflit ;

☞ l'obligation faite d'organiser, après 8 jours de grève, une consultation des salariés concernés par le préavis et portant sur la poursuite de celle-ci, si la demande est formulée par l'entreprise ou par une organisation syndicale représentative.

Sarkozy persiste dans la provocation et exige de voir figurer dans le texte que les salariés ne seront pas payés les jours de grève. Les retenues sur salaire pour fait de grève ont toujours eu lieu, il est donc injurieux de vouloir laisser planer le doute sur cette question.

Dans sa démarche populiste, le Président nouvellement élu, tente de faire passer, très vite et pendant l'été, une loi qui s'attaque directement aux droits civiques.

Pour l'encadrement, c'est une double peine qui risque de voir le jour

Les mesures générales lui seraient applicables en tant que salarié, mais ce personnel serait aussi en première ligne en tant que dirigeant pour faire appliquer la loi et en assumer la responsabilité.

C'est ainsi que nous verrions l'encadrement de proximité être sollicité pour interroger les agents sur leur intention de s'inscrire ou non dans l'action ou pour organiser la consultation des salariés après 8 jours de grève, et même voir se généraliser le remplacement des grévistes par les managers ou les techniciens. C'est un nouveau fossé qui pourrait ainsi se créer entre ouvriers ou employés et dirigeants. Au-delà de son caractère répressif, cette loi en l'état entraînerait donc une dégradation du climat social et une perte de confiance entre les salariés et leur encadrement.

La CGT est prête à s'asseoir à la table de négociation pour créer les conditions d'amélioration du dialogue social, mais la CGT ne peut pas accepter d'ouvrir des discussions sur une telle base législative.

Le dialogue social n'a de sens que s'il consiste à améliorer le service des transports au quotidien. Or les dysfonctionnements actuels tiennent avant tout au manque de moyens humains et matériels du service public.

Ce texte en l'état est une atteinte aux droits constitutionnels et individuels et ne relève en rien le niveau du dialogue social et la qualité du service public.

En voulant réduire le droit de grève le gouvernement affiche sa volonté profonde de vouloir restreindre le champ de la négociation et la capacité de mobilisation.

L'UGICT-CGT voit en plus, dans ce texte, un risque majeur pour l'encadrement qui va être placé en collaborateur responsable au service du patronat pour restreindre les droits et libertés des salariés.

L'UGICT-CGT s'opposera à toutes les attaques faites au droit de grève, mais aussi à toute utilisation de l'encadrement pour mettre en musique cette partition liberticide tant souhaitée par ce gouvernement libéral au service du Medef.